



Région
Hauts-de-France

Lycéen, apprenti, La Région à tes côtés, pour réussir !

* Jusqu'à 200 € pour l'achat de tes équipements

Demande ta carte

Installe l'appli !



GÉNÉRATION #HDF

* 200 € pour les apprentis
de 1^{re} année,
100 € pour les secondes,
55 € pour les premières
et terminales.

generation.hautsdefrance.fr

0 800 026 080

Service & appel
gratuits

PUIS-JE BÉNÉFICIER DE LA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

Oui, si vous êtes lycéens ou apprentis en première
année de formation.

QUELLES AIDES LA CARTE GÉNÉRATION #HDF M'OFFRE-T-ELLE ?

• **Pour les lycéens**, une allocation de 100 € la première
année et 55 € les années suivantes pour l'achat ou
la location des manuels scolaires et d'équipements
nécessaires à votre scolarité, utilisable dès la validation
ou revalidation de la carte, et jusqu'à la date de validité
des droits de l'année en cours*.

Le jeune dont la famille rencontre des difficultés
financières peut faire appel à l'**aide complémentaire à
la scolarité**. Cette aide peut être sollicitée par le lycéen
ou sa famille, auprès de l'établissement.

À noter : Les élèves de BTS peuvent solliciter une
carte Génération #HDF uniquement pour l'accès à
l'établissement et à la restauration scolaire. Ils ne
disposent pas de crédit sur leur carte.

* Retrouvez les dates de validité dans l'appli ou sur
generation.hautsdefrance.fr

• **Pour les apprentis** en première année de contrat
d'apprentissage, une allocation de 200 € pour l'achat
ou la location des manuels scolaires et d'équipement
professionnel, à utiliser dans les 6 mois à compter de la
validation ou la revalidation de la carte.

D'autres aides en faveur des apprentis sont disponibles
chaque année via le compte personnel Génération
#HDF :

- jusqu'à 200 €/an pour les frais de transports,
- 80 €/an pour compenser les dépenses liées au
logement,
- 100 €/an pour les frais de restauration.

COMMENT OBTENIR MA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

Connectez-vous sur

• L'application Génération #HDF

ou sur

• generation.hautsdefrance.fr

Attention ! Votre carte ne vous sera
adressée qu'après la validation de votre
inscription par votre établissement.

J'AI DÉJÀ UNE CARTE GÉNÉRATION #HDF

Communiquez votre numéro de carte à votre
établissement qui procédera à la mise à jour de votre
inscription et activera vos droits pour l'année en cours.
Vous gardez votre carte tout au long de votre scolarité.
Seuls vos droits sont mis à jour lorsque vous changez de
statut ou d'établissement.

Si vous avez perdu votre carte, votre n° de
dossier/n° de carte et/ou votre mot de passe,
connectez-vous sur l'application Génération #HDF ou
sur generation.hautsdefrance.fr, vous serez guidé.

OÙ ET COMMENT UTILISER MA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

Présentez votre carte ou votre carte virtuelle (depuis
l'appli) au partenaire de votre choix* qui effectuera une
transaction en ligne ou avec un terminal de paiement
dédié.

* Retrouvez la liste des partenaires depuis l'appli ou sur
generation.hautsdefrance.fr

Pour toutes questions relatives à la
carte Génération #HDF, rendez-vous
sur la foire aux questions sur l'appli
ou sur generation.hautsdefrance.fr



Si vous rencontrez des difficultés pour effectuer votre demande de carte en ligne, rendez-vous
dans l'une des antennes de la Région. Vous serez accompagné pour effectuer la démarche.
Retrouvez l'antenne la plus proche de chez vous sur hautsdefrance.fr/les-antennes-regionales

GÉNÉRATION #HDF

Retrouvons-nous sur



generation.hautsdefrance.fr



Région
Hauts-de-France



App Store

Google Play